



Brocante solidaire du 1^{er} mai 2026 au profit des « Infirmiers du cœur »

RÈGLEMENT

Article 1 : L'association ArianOrigin'Ailes organise une brocante solidaire le 1^{er} mai, rue de La Mazeire à La Saunière. La manifestation sera ouverte **de 8h à 18h au public**. Les stands devront être installés avant 8h et rangés à partir de 18h. L'accueil des exposants se fera à partir de 5H00. Aucun déballage ne sera autorisé en dehors de l'enceinte prévue pour la brocante.

Article 2 : Les exposants, particuliers ou professionnels, devront s'inscrire à l'aide du bulletin de l'association. **Les réservations seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles, et ne seront prises en compte qu'accompagnées du paiement.** Les exposants s'installeront sur l'emplacement qui leur sera attribué par l'Association. La disposition se fera par ordre d'arrivée par le côté abribus situé sur la route de Mazeirat. Leur installation effectuée, ils devront ensuite stationner leur véhicule hors de l'enceinte de la brocante. Seul l'organisateur est habilité à faire des modifications si nécessaire.

Article 3 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à respecter la réglementation concernant l'exercice clandestin du commerce. Ils ne doivent pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : animaux, armes, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables... **Les produits neufs, les boissons et produits alimentaires sont également interdits à la vente. En tant que particulier non inscrit au registre des commerces et des sociétés (RCS), vous ne pouvez pas participer à plus de deux ventes au déballage par an, selon l'article L310-2 du code du commerce et la loi précise aussi que les particuliers ne peuvent vendre exclusivement que des objets personnels et usagés.**

Article 4 : L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel, de casse ou dégradation des objets mis en vente, durant le déballage, la vente, et le rangement.

Article 5 : Le jour de la brocante, tout exposant devra être en possession de la pièce d'identité indiquée sur le bulletin de réservation.

Article 6 : Le droit d'inscription est fixé à **2,00 € le mètre** avec un emplacement minimum de 2 mètres. Aucun remboursement ne sera effectué. **Le produit des inscriptions sera entièrement reversé aux « Infirmiers du cœur ».** La date limite pour les réservations est fixée au **24 avril 2026**.

Article 7 : La revente d'objets achetés durant le vide-greniers est strictement interdite.

Article 8 : Tout exposant s'engage à regrouper ses ordures dans les sacs distribués par les bénévoles de l'association et les mettre dans les poubelles extérieures. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende. L'emplacement doit être rendu propre.

Article 9 : Le règlement et le bulletin d'inscription peuvent être demandés : par mail à arianoriginailles@gmail.com ou par SMS au : 07 66 60 20 36

Article 10 : Cette manifestation est entièrement organisée par des bénévoles. Le respect mutuel est la base de bonnes relations.

Article 11 : Tout exposant participant au vide-greniers s'engage à respecter ce règlement. Dans le cas contraire il sera exclu.

Règlement établi par l'Association ArianOrigin'Ailes, le 01^{er} mars 2026.

BROCANTE SOLIDAIRE — 1ER MAI 2026 - PARTICULIER

Bulletin de réservation — Attestation

→ envoyer avant le 24 avril 2026 à ArianOrigin'Ailes – 819 (Ex 38) La Mazeire – 23000 La Saunière
(Seuls les bulletins correctement remplis et accompagnés du paiement seront pris en compte)

Personne physique (Particulier)

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Adresse mail :
Titulaire de la pièce d'identité de type : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du Code du commerce)
- n'avoir pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2026 (article R321-9 du Code pénal)

Souhaite réserver un emplacement : (minimum 2 mètres)

Nombre de mètres : x 2,00 € le mètre = €

Paiement à joindre obligatoirement au bulletin par chèque à l'ordre de ArianOrigin'Ailes.

Fait à Signature, le.....

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune de La Saunière.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

BROCANTE SOLIDAIRE — 1ER MAI 2026 - PROFESSIONNEL

Bulletin de réservation — Attestation

→ envoyer avant le 24 avril 2026 à ArianOrigin'Ailes – 819 (Ex 38) La Mazeire – 23000 La Saunière
(Seuls les bulletins correctement remplis et accompagnés du paiement seront pris en compte)

Personne morale (Professionnel et Auto-entrepreneur)

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :
Représentant la Société/Association/(Raison sociale) :
N° de registre du commerce/des métiers : de
Dont le siège est à (adresse):
Ayant la fonction de : dans la personne morale.
Adresse du représentant :
Code postal : Ville :
Tél : Adresse mail :
Titulaire de la pièce d'identité de type : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Souhaite réserver un emplacement : (minimum 2 mètres)

Nombre de mètres : x 2,00 € le mètre = €

Paiement à joindre obligatoirement au bulletin par chèque à l'ordre de ArianOrigin'Ailes

Fait à Signature, le.....

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune de La Saunière.